

FORMULAIRE DE RETRAITE

Veuillez remplir de manière lisible et en lettres majuscules

Nom de Famille du Coureur :	Prénom du Coureur :
Date de naissance:	UCI ID : ADAMS ID :

Par la présente, <u>je déclare prendre ma retraite des Manifestations Internationales</u> conformément à l'article 4.8.7.2 du Règlement UCI pour les contrôles et les enquêtes, ce qui signifie que <u>je n'ai plus l'intention de participer et que je ne participerai plus à des Manifestations Internationales</u> à partir de ce jour.

Note: Les Manifestations Internationales sont toutes les manifestations figurant dans le calendrier UCI disponible dans la section calendrier de chaque discipline sur <u>le site internet de l'UCI</u>.

Je confirme également avoir lu et compris l'article 5.6.1 du Règlement Antidopage de l'UCI (RAD UCI) ci-dessous. Plus précisément, je comprends et accepte que pour participer à nouveau à des Manifestations Internationales, je devrai donner <u>un préavis de six mois</u> à l'UCI (<u>lads@uci.ch</u>) ou à l'ITA (<u>cycling.testing@ita.sport</u>).

Article 5.6.1 du RAD UCI

« Si un coureur figurant dans un groupe cible de coureurs soumis aux contrôles de l'UCI prend sa retraite en accord avec les dispositions du Règlement UCI pour les contrôles et les enquêtes, puis souhaite reprendre la compétition, ce coureur ne concourra pas dans des manifestations internationales tant qu'il ne se sera pas rendu disponible pour des contrôles, après en avoir avisé l'UCI avec un préavis écrit de six (6) mois.

L'AMA, en consultation avec l'UCI et l'organisation nationale antidopage du coureur, peut accorder une exemption à la règle du préavis écrit de six (6) mois lorsque l'application stricte de cette règle serait manifestement injuste envers le coureur. Cette décision peut faire l'objet d'un appel conformément à l'article 13. »

Si je purge une période de suspension, je confirme également avoir lu et compris l'article 5.6.2 du RAD UCI ci-dessous. Plus précisément, je comprends et accepte que pour participer à nouveau à des Manifestations Internationales, je devrai donner <u>un préavis de six mois (ou un préavis équivalant à la période de suspension restante à la date de la retraite du coureur, si cette période était supérieure à six mois)</u> à l'UCI (<u>lads@uci.ch</u>) ou à l'ITA (<u>cycling.testing@ita.sport</u>)

Article 5.6.2 du RAD UCI

« Si un coureur prend sa retraite alors qu'il purge une période de suspension, ce coureur doit aviser par écrit de sa retraite l'organisation antidopage qui a imposé la période de suspension. S'il souhaite ensuite reprendre la compétition, ce coureur ne concourra pas dans des manifestations internationales ou dans des manifestations nationales tant qu'il ne se sera pas tenu à disposition pour des contrôles en donnant à l'UCI un préavis écrit de six (6) mois (ou un préavis équivalant à la période de suspension restante à la date de la retraite du coureur, si cette période était supérieure à six (6) mois). »

International Testing Agency, Avenue de Rhodanie 58, 1007 Lausanne, Switzerland

Phone: <u>+41 (0)21 612 12 12</u> Email: <u>info@ita.sport</u> Web: <u>www.ita.sport</u>

Signature du Coureur	Date

Veuillez retourner ce formulaire à l'International Testing Agency (ITA) Par courrier: Avenue de Rhodanie 58, 1007 Lausanne, Switzerland

Par fax: +41 21 612 12 12

Par courriel: cycling.testing@ita.sport